Lettre d'informations municipales n° 32 - janvier 2010

Directeur de la publication : Jean MARGUET

Mise en page : Jean-François HENRY Rédaction : Aurélie BARTHE Danielle BOULIER - Pierre AUBRIOT Bruno GARCIA - Pierre JOURDES



S EDITO DU MAIRE

Le début de mandat d'une nouvelle équipe municipale est souvent synonyme de période de rodage. Même si chaque élu était fort enthousiaste d'œuvrer pour le bien collectif, il faut un certain temps d'adaptation pour prendre conscience de l'ampleur de la tâche. Rassurez-vous, aucun n'a failli à ses engagements. Tous se sont investis dans diverses commissions municipales, tous prennent part de façon active, aux débats lors des séances du conseil. Toutefois. nous regrettons le départ de notre collègue et ami David Mésot, parti sous le soleil de Provence pour des raisons professionnelles. Avec nos remerciements, souhaitons-lui, ainsi qu'à sa famille, bonne chance.

La période de rodage terminée, l'équipe municipale a atteint son rythme de croisière. Vous trouverez dans ce Brillon-Infos, des articles traitant des réalisations et des projets pour lesquels vos élus oeuvrent quotidiennement. Ces derniers sont de plus en plus difficiles à mener à terme pour deux raisons majeures. D'une part, la complexité administrative croissante du montage des dossiers, et d'autre part, la nette tendance à la baisse des taux de subventions. A titre d'exemple, les travaux de voirie ne sont pratiquement plus aidés. Par contre, des projets axés sur les équipements scolaires ou les aménagements sportifs peuvent être subventionnés jusqu'à 80%. Ceci dit, vous comprendrez aisément certaines orientations prises par votre conseil municipal. Il est des opportunités qu'il ne fautpointlaisserfiler.

Un autre nuage vient obscurcir le tableau financier de notre commune, comme celui de toutes les communes de France. Je veux parler de la suppression de la taxe professionnelle qui, si elle n'est pas compensée par l'Etat, engendrera forcément une hausse des autres taxes



(habitation, foncières), ou une régression des investissements. Pour notre commune, le produit de la taxe professionnelle est de 10 300 €, ce qui représente environ 10% du produit total des taxes locales abondant le budget communal. Nous serons vigilants quantà cette compensation promise par les élus nationaux. Néanmoins, notre situation financière saine, permet d'entrevoir l'aveniravec une certaine sérénité.

Uneannées'achève, une autres'avance. C'est la période des traditionnels échanges de cadeaux et de bonnes intentions. Alors, pour ne pas rompre avec cette tradition, j'adresse à toutes et à tous, au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, mes vœux de bonne année 2010.

Ces moments festifs ne doivent pas nous faire oublier ceux qui souffrent ou qui sont dans la peine. Ayons pour eux une pensée toute particulière. Mieux encore, partageons avec eux un moment d'échange et de convivialité. Jean Marguet

S INFORMATIONS

Communiqué de la boulangerie Millot

: vous pouvez maintenant déposer au magasin vos piles, vos portables et vos cartouches d'imprimantes usagés. Ceuxci serviront à la lutte contre le cancer.

S I F CON DU PHIOSOPHE

Avec de l'argent, vous pouvez acheter : un lit, mais pas le sommeil, de la nourriture, mais pas l'appétit, des bijoux, mais pas la beauté, des livres, mais pas la beauté, des médicaments, mais pas la santé, des tranquillisants, mais pas la paix, le plaisir, mais pas la joie, le confort, le luxe, mais pas le bonheur, une certaine réputation, mais pas une conscience droite, des relations, mais pas un véritable ami, une assurance sur la vie, mais pas sur la mort, une place au cimetière, mais pas au ciel.

Meilleurs Voeux de la rédaction



S FLEURISSEMENT

Suite au passage du jury en 2008 et au rapport sévère établi par celui-ci, la municipalité a décidé de réagir en créant une commission spécifique au fleurissement du village. Suite à la réunion publique du 23 janvier 2009, avec la projection d'un diaporama retraçant l'histoire du patrimoine floral de 1960 à nos jours, une équipe s'est formée autour d'Héloïse Dziewulski pour réfléchir et travailler à l'embellissement de la commune. Cette équipe est composée d'élus et de bénévoles.

La commission est composée de 17 membres : 5 conseillers municipaux, l'employé communal et 11 bénévoles. Son premier travail a été de faire un constat de l'existant en organisant une visite du village. Le 27 avril, une rencontre avec deux paysagistes, membres du jury 2008 fut organisée. De nombreux conseils furent prodigués par ces deux personnes tant en salle que sur le terrain.

En mai, ce fut la réception des commandes et le tri des plantes par massif, puis la plantation. Conjointement, un nettoyage des platesbandes fut organisé. Ensuite furent créé des groupes d'arosage et d'entretien des massifs par secteur géographique. La commission se réunit à la mairie au moins une fois par mois durant la saison.

Pour les remercier de leur travail, un repas fut organisé fin septembre en toute convivialité à l'intention des membres actifs.

Le plan 2009 établit par la commission en concertation avec l'employé communal est axé sur la modification d'une vingtaine de massifs. Cette modification fait suite à la visite de deux conseillers paysagiste. Des massifs moins étendus en longueur, mais plus large, avec des plantes petites et grandes pour donner du volume. Un mélange de couleurs pastel avec une dominante jaune. Pour des raisons de rapidité et de coût, la plantation des massifs est composée uniquement d'annuelles. Sur certaines plates-bandes une haie de fleurs champêtres a même été utilisée.

Pour la mairie, les jardinières ont été remplacées par des plus grandes avec réserve d'eau, ce qui a permis d'utiliser les anciennes pour venir étoffer le mur de la rue Monsieur, ce qui donne un











meilleur rendu. Le grand massif de vivaces du square Joseph Cordier a juste été entretenu. Le long massif devant la fontaine du Grand Paquis route de Bar a subi le même sort. Il sera remanié ultérieurement. Des fleurs champêtres ont été semées à différents endroits du village. L'essai semble concluant.

La plate-bande longeant l'entrée coté Saudrupt à été supprimée et remplacée par un massif en forme de haricot. Au lotissement, sur l'aire du jeu de boules, l'ensemble bac + banc a été transporté à l'opposé. A son emplacement, un massif a été créé. La chaîne du monument de la Vierge a été repeinte, ainsi que les portes du cimetière. Le massif de la fontaine Mercure situé à l'embranchement de la Rue de Bar et de la Grand'rue a été raccourci et rélargi. A l'entrée coté Barle-Duc, dans le triangle entre la route et le chemin qui mène aux champs, le massif a été supprimé et de la terre a été apportée pour remodeler le terrain. Les arbres des places du village ont été taillés. Le produit de la taille a été broyé et mis à disposition des habitants pour servir de

Un nouveau plan phytosanitaire est à l'ébauche. La commune vient de se doter d'un désherbeur thermique.

Hé bien, ces efforts n'ont pas été vains. Un courrier du 16 décembre dernier émanant du comité régional du tourisme de Lorraine nous annonce le maintien de nos trois fleurs et nous félicitent pour notre fleurissement en ces termes : les membres du jury ont ressenti une grande motivation de l'équipe municipale.

Nous allons profiter de la morne saison pour préparer les travaux de 2010, cinquantenaire oblige!





S PERSONNEL MUNICIPAL

Peu de changements à signaler. La compétence et le dévouement des uns et des autres au service de la collectivité font qu'il en est ainsi. Seul, Romain Maurel est de retour parmi nos agents. Après avoir été au service de la commune durant la période estivale, il avait dû nous quitter, non sans regret, son contrat étant arrivé à terme. Le travail ne manque pas mais, la charge salariale d'un emploi à plein temps aurait très lourdement impacté le budget communal.

Très récemment, une opportunité s'est offerte aux collectivités territoriales. Pour favoriser l'emploi des jeunes et combattre le chômage, le gouvernement a mis en place des contrats apportant à l'employeur une aide sur salaire de 90%. Romain Maurel était à l'époque, demandeur d'emploi et correspondait au profil recherché. Sa bonne connaissance de la commune et sa capacité à gérer seul certaines situations, ont plaidé en sa faveur parmi d'autres candidatures. Pour une durée de 12 mois, ce contrat est reconductible une fois.

Vue aérienne sept. 2008

S OTISSEMENT DES VIGNES

C'est ainsi qu'on le nomme. Ne désespérez pas de le voir sortir de terre. Ce projet important par la surface qu'il couvre et les nuisances qu'il pourrait générer, est soumis à de nombreuses autorisations administratives.

En effet, des fouilles imposées par l'institut national de recherches archéologiques préventives ont été réalisées sur l'ensemble du site. Celles-ci se sont révélées négatives, autorisant ainsi la poursuite du projet. Ensuite, nous avons été confrontés aux règles inflexibles de la LOI sur L'EAU. Pour faire simple, il est imposé au lotisseur (la commune), la gestion des eaux, usées et pluviales. Concernant les eaux usées, la capacité de notre station d'épuration par lagunage permettra de les traiter. Pour les eaux pluviales, deux solutions étaient envisageables. 1°/ individuelle : chaque résident devrait lui-même traiter ses eaux pluviales par infiltration sur sa parcelle. 2°/ collective : c'est la solution retenue par le conseil municipal. La Loi impose donc à la commune de collecter et de traiter les eaux pluviales issues du domaine public et privé, c'est-à-dire, toutes les surfaces imperméables. Après étude du sol, le traitement de ces eaux par infiltration va se faire à l'aide d'un bassin de retenue temporaire d'une capacité de 1335 m3. L'acquisition d'une parcelle de 10 ares va permettre de ne pas trop empiéter sur le verger conservatoire.

Rappelez-vous aussi que, l'étude d'une chaufferie collective avait été confiée à un bureau spécialisé. La conclusion du rapport était encourageante : le projet est viable à condition d'obtenir 50% de subvention (ADEME et Région) sur la partie investissement. Hélas! La réponse de ces structures fut sans appel : « Votre projet ne rentre pas dans le cadre des opérations subventionnables. Motif : le rapport, longueur du réseau / énergie fournie, rend l'opération non rentable ». Quand on sait que le bois devait être l'énergie principale de cette installation et que les instances dirigeantes ne cessent de nous orienter vers des options « Energies Renouvelables », que faut-il en penser? Ce projet, qui devait être un bon projet pour la planète est donc, non sans amertume, abandonné. Notre maigre consolation est d'avoir essayé. En résumé : une année perdue.

Ces problèmes enfin résolus, un autre est venu amplifier le retard pris par rapport aux prévisions. La DDE, qui avait été retenue comme Maître d'œuvre, a dû jeter l'éponge, bien avant l'achèvement de sa mission. Nous sommes victimes de la restructuration des administrations de l'Etat et de ses incidences. Il nous faut donc suppléer à cette défaillance. Actuellement, une seconde procédure est en cours pour le recrutement d'un nouveau Maître d'œuvre. Les obstacles qui jalonnent ce véritable parcours du combattant tombent les uns après les autres. Sans être au bout du tunnel, on entrevoit tout de même une lueur d'espoir.





← CIMFTIÈRE OF THE PROPERTY OF THE PROPE

La longue procédure administrative de reprise des concessions abandonnées est arrivée à son terme. Ces concessions, revenues ainsi dans le domaine privé de la commune, il a été procédé au retrait des matériaux et objets restés en l'état sur les tombes. Ces emplacements sont aujourd'hui disponibles. Cette procédure somme toute délicate, permet d'envisager l'avenir sans être contraint à un agrandissement du cimetière qui arrivait à saturation.

Parmi les concessions qui ont fait l'objet de la procédure, quelques unes supportaient soit une plaque, soit une stèle qui nous ont paru intéressantes de conserver de par leur qualité architecturale. Ces vestiges du passé sont entreposés à l'angle ouest du cimetière.

Par ailleurs, vous avez pu observer que le dépotoir était supprimé. Par soucis de qualité environnementale, il est souhaitable de trier les déchets (verts et autres) en utilisant les bacs disposés à chaque entrée du cimetière.

S FONTAINE CÉRÈS

Souvenez-vous, c'était dans la nuit du 9 au 10 juin 2002, une partie du patrimoine communal disparaissait. En effet les statues de Napoléon 1er et de Cérès ornant deux fontaines étaient volées. Malheureusement à ce jour, aucune n'a été retrouvée, mais la chance a voulu que, lors d'une promenade touristique notre maire, par un heureux hasard, trouve une statue de Cérès chez un antiquaire. Elle est différente, mais depuis sa mise en place, elle égaye bien la place de la mairie. Seule ombre au tableau son coût 940€, mais rassurez-vous elle a été fixée solidement.



STERRAIN MULTISPORTS

"La sortie de crise passera obligatoirement par l'investissement ", discours entendu à plusieurs reprises de nos parlementaires, et pour une fois discours réaliste!

Brillon en Barrois va donc apporter une pierre à ce vaste challenge puisque la mise en chantier votée par le Conseil Municipal de la construction d'un terrain multisports devrait débuter dans les prochains jours.

Ce dossier complexe mené conjointement par Christophe Camonin et Jean-Noël Pierre, adjoints au Maire, comprend un City Stade composé d'une enceinte regroupant terrain de basket, volley, handball ..., un parcours de skate encerclant cette enceinte, et un aménagement d'arbustes de diverses essences.

L'enveloppe globale de cet aménagement est de 54 500 euros HT, subventionné conjointement par la DGE (Etat) pour 35%, le CG (Conseil Général) pour 20% et le CR (Conseil Régional) à hauteur de 20%.

A préciser que c'est en regard de ces subventions très incitatives que votre Conseil Municipal a validé cet ambitieux projet.

Ces nouvelles installations profitables à notre jeunesse s'intègreront naturellement près du stade Jacques Boulier, venant ainsi harmonieusement compléter cet espace sportif et ludique.



SALADE AU JARDIN

Situé au cœur du village, l'ancien presbytère est doté d'un grand jardin. Aujourd'hui, ce sont les employés communaux qui en assurent l'entretien. Il serait fort dommage que cet espace inoccupé reste en l'état, sans profiter à personne. Le conseil municipal a donc décidé de l'ouvrir au public. Une porte d'accès sera créée côté rue Monsieur. A l'intérieur, une tonnelle en charmille déjà en place, sera sans doute bien appréciée par ses hôtes, lors des chaudes journées d'été.

Ce jardin d'agrément sera aménagé de façon à y apporter une certaine quiétude. Entièrement clos, il sera un gage de sécurité pour les jeunes enfants.

Nous souhaitons faire de cet espace « privé » de la commune, un lieu de détente paisible. Si d'aventure, des faits regrettables venaient à y être commis, la position du conseil municipal pourrait être revue.



On ne connaît pas la date de la construction du premier presbytère. Par contre on sait qu'il fut reconstruit en 1838, comme l'atteste la plaque de plomb située dans l'entrée. En 1865 quelques modifications sont apportées. En 1940 lors de la drôle de guerre, le quartier est incendié et le presbytère est détruit. Un local provisoire est installé au 25 grand rue. L'actuel, qui n'est plus utilisé, fut reconstruit en 1952. En 1836, du minerai de fer est extrait dans le jardin comme l'atteste un plan daté du 21 septembre.





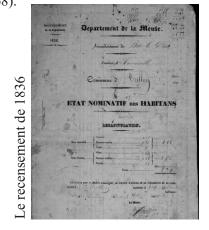
★ Association Fonciere

Depuis sa création en 1989, l'AFR était présidée par le maire de la commune. Celui-ci ayant le pouvoir de police sur tout le territoire dont les chemins, il semblait judicieux qu'il fût aussi président de cette structure. Si le maire ou son représentant siège de droit au bureau de l'association, tout autre membre peut assurer cette fonction. Suite à un désaccord sur l'orientation de cette association, avec une majorité des membres du bureau, j'ai préféré quitter la fonction. De nouvelles élections eurent lieu en mars 2009, portant à la présidence de l'AFR Cyril Leroux, exploitant agricole à la ferme Saint Michel. Hervé Dziewulski à la vice-présidence et Jean-François Henry au secrétariat, complètent l'exécutif.

Jean Marguet

≪ RECENSEMENT

Le relevé INSEE du recensement effectué en janvier - février 2009 compte une population de 612 habitants. En comparaison avec le précédent réalisé en 2004, il nous démontre une population en légère baisse (nous passons de 619 habitants à 612). Par contre, ce recensement fait apparaître une augmentation du nombre de logements (268).



ADIFU CABINE

Après de nombreuses années de service, il a été décidé de supprimer la cabine téléphonique sise route de Bar, près de l'église. Choix dicté par une rentabilité négative d'une part (due en grande partie par une bonne couverture des réseaux de téléphonie mobile), et d'autre part d'un impact visuel disgracieux à cet endroit.

ATELIER MUNICIPAL

Situé sur le chemin des Grandes ruelles, ce local technique fait l'objet de convoitises plutôt malsaines. En effet, des vols de matériel et outillage y ont été commis à plusieurs reprises. Le dernier en date a eu lieu au mois d'avril. Bien sûr, une plainte pour vol par effraction fût déposée à la gendarmerie. Valeur à neuf du butin : 7500 €. Chat échaudé craignant l'eau froide, ce risque est maintenant couvert par une assurance qui a épongé cette perte à hauteur de 4500 €.

Il fallait agir! Après renseignements, pris auprès des services compétents, ceux-ci nous informent qu'une aide financière peut être obtenue pour la mise aux normes d'un local technique communal. Le dossier de demande de subvention portera sur l'installation d'un système d'alarme; des portes métalliques sécurisées; une cuve à carburant à double paroi; une armoire conforme pour le stockage des produits dangereux; la mise en sécurité de l'installation électrique et la construction d'une cabine/bureau pour le confort des agents. Le montant de l'opération est de 12530 €, dont 5012 € soit 40% de subvention au titre de la DGE (dotation de l'Etat).

Tous ces équipements sont coûteux et c'est à la collectivité de les supporter. Les bâtiments communaux et les biens qu'ils abritent appartiennent à la commune, donc en quelque sorte, à chacun d'entre nous. Ainsi, c'est donc à chacun d'entre nous de veiller sur « nos » biens. C'est pourquoi je vous demande de nous signaler, le cas échéant, tout mouvement de véhicules ou de personnes dont les agissements vous paraîtraient suspects ou inquiétants.

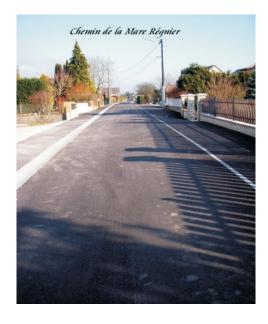
Chacun peut faire un peu pour les autres. A titre d'exemple, je cite une intervention aussi courageuse qu'efficace de quelques Brillonnais. De cette action méritoire, les « héros » se souviendront longtemps de leur face à face avec les voleurs. Leur sang froid et leur course poursuite effrénée, ont permis aux forces de police d'arrêter en quelques heures, deux cambrioleurs qui venaient de piller une maison isolée. Les faits remontent à l'été dernier. Chapeau messieurs. Toutes nos félicitations!

◆ CHEMIN DE LA MARE RÉGNIER

"Enfin, c'est fait", diront les riverains. Il faut savoir que cette voie était à l'époque des premières constructions, un simple chemin de terre. Au fil des ans, vinrent s'ajouter d'autres habitations. Petit à petit, pierres et autres gravats furent apportés pour le stabiliser. Ensuite, un enduit bicouche rendit ce chemin plus carrossable. Néanmoins, la formation fréquente de « nids de poules » nécessitait une remise en état récurrente. Pour remédier à ce qui était des inconvénients pour tous, le conseil municipal décida de réaliser les travaux qui s'imposaient. Une chaussée revêtue d'un enrobé à chaud, des trottoirs également en enrobé et des caniveaux tirant l'eau en aval, donnent aujourd'hui à cet axe, un aspect et un confort que les riverains apprécient sans doute.

Le coût de l'opération confiée à l'entreprise Gouverd TP, est de 43537€ (sans subvention). Afin de conserver cet ouvrage en bon état dans la durée, quelques recommandations ne semblent pas superflues : éviter le stationnement sur les trottoirs car leur structure n'est pas conçue pour supporter des véhicules. De plus, par définition, les trottoirs sont réservés aux piétons! Ceci est vrai pour tous les trottoirs. Durant la période hivernale, une barrière de dégel (3T5) sera posée en cas de besoin. Pour info, un panneau « sans issue » indique aux visiteurs et autres livreurs, la particularité de cette voie.

Il reste maintenant à la commune, la concrétisation de la reprise des parcelles réservées à l'élargissement de la voie publique. L'arpentage est en cours.





S ECOLE NUMÉRIQUE

Courant avril 2009, l'état annonçait une enveloppe de 50 millions d'euros afin de doter en équipement numérique les écoles des communes rurales de moins de 2000 habitants. Pour ce faire, le ministère de l'Education Nationale a défini le contenu de ces équipements (ordinateurs portables et tableau blanc interactif), pour un montant maximum de 11250€ subventionnable à hauteur de 80%.

L'équipement informatique de l'école devenant très vieillissant, le conseil municipal décidait à l'unanimité de prendre part à cette opération pour un montant de 2250€ HT soit 2691€ TTC. Afin d'aider au mieux les communes et les écoles dans le choix d'un fournisseur, le conseil général et l'inspection d'académie ont organisé un salon à Thierville courant Mai. Devant le succès d'une telle opération, seule 18 communes de Meuse ont été retenues sur plus de 50 demandes. Pour palier à cette carence, le conseil général a décidé de se substituer à l'état au moyen des fonds du GIP OBJECTIF MEUSE.

Le 21 décembre 2009, nous avons reçu la notification d'octroi de cette subvention. Nous allons donc engager, courant janvier, l'achat de ce matériel auprès de la société Clic Info de Bar Le Duc. La mise en service de cet équipement devrait pouvoir se faire au retour des vacances de Pâques.

≪ NOUVEAUX HABITANTS

- ▶ Mme BRIAUX Nathalie et M WALTER Claude, 8 rue Marcel Rondeau.
- ▶ Melle VALENZISI Emilie et M GROSJEAN Arnaud, 10 rue des Vignes.
- ▶ Melle PERIAUT Elodie et M PASCAL Romain, 12 rue des Vignes
- ▶ M et Mme GLACET Frédéric, 11 rue de Bar.
- ▶ M SCHILLING et Mme ROLAND, 1 rue Thienot.
- ▶ Mme DESCHPAMPS Christine et M DUPONT Emmanuel, 1 rue de Bar.
- ▶ Mme STECHER Mireille, 25 rue de Bar.
- ▶ M et Mme FERRY Benjamin, 14 rue Marcel Rondeau.

S ETAT CIVIL

Naissances:

- Maxime, né le 6 mai 2009 de Stéphane HEBERT et Delphine MAIRE.
- Clémentine, née le 16 juin 2009 de M et Mme Nicolas GUIRONNET.
- Mathis, né le 30 juin 2009 de Laurent PLATINI et Lydie FESS.
- Noan, né le 6 octobre 2009 de Jérôme CHILLA et Anne FREDERITZI.
- Jenny, née le 9 octobre 2009 de David LAGNY et Nathalie VAUGIN.
- Noémie, née le 17 octobre 2009 de Stéphane SAGEAUX et Sandra HANTZO.
- ▶ Lou, née le 17 novembre 2009 de Jacques GRONDAHL et Julie SCHMITT.
- Victor, né le 1er décembre 2009 de M et Mme David RENARD.
- ▶ Esther, née le 3 décembre 2009 de Cyril LEROUX et Aurélie BARTHE.

Décès :

- Lucie MARECHAL épouse VARINOT décédée le 21 mars 2009.
- Odette FISCHER épouse
 BUITGE décédée le 18 mai
 2009.
- Jean HERVELIN décédé le 27 mai 2009.

Mariages:

- ► Médéric JUDE et Aurélie HELLER le 21 juin 2009.
- ► Camille ROYER et Eugène FABERT le 1er août 2009.
- ▶ Cyrielle AUBRY et Sébastien BONNERAVE le 22 août 2009.

◆ L'AGENDA 2010

24 janvier.

Potée organisée par la MRFJ.

14 mars.

Thé dansant avec Christilla et son batteur, organisé par le MRFJ.

21 mars.

Repas du club de l'amitié.

4 avril.

Chasse aux oeufs à 10h, au stade Jacques Boulier, organisé par la MRFJ.

8 mai.

Commémoration de l'Armistice 39-45.

9 mai

Marché aux fleurs, place de la République.

15 mai.

Repas des anciens.

20 juin.

Brocante de 8h à 18h place de la république, organisée par la MRFJ.

13 & 14 juillet.

Fête Nationale, Expo-vente et tombola du club de l'amitié.

17 octobre.

Repas du club de l'amitié.

11 novembre.

Commémoration de l'armistice de 1918.

RAPPEL DES HORAIRES.

Mairie & Agence Postale.

Le lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h & de 15h30 à 18h30.

Le vendredi de 10h à 12h.

Pas d'ouverture le mercredi. Permanence du maire le jeudi de

17h30 à 18h30.

Déchetterie de La Houpette.

Le mercredi de 14h à 17h en hiver ou de 15h à 18h en été.

Le jeudi de 9h à 12h.

Le vendredi de 14h à 17h en hiver ou de 15h à 18h en été.

Le samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h

Le dimanche de 8h30 à 12h30. La déchetterie est fermée les jours fériés.